

Montréal, 24 novembre 2011

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique
«Traitement des matières organiques»
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

Présentation de Vrac environnement

Vrac environnement est un OSBL qui a vu le jour en janvier 2008 dont l'objectif est de combler les besoins en développement durable dans le quartier Parc-Extension à Montréal. L'organisme coordonne des initiatives à caractère environnemental (verdissement, recyclage informatique, aménagement du territoire et éducation citoyenne) en plus de chapeauter le programme Éco-quartier de Parc-Extension. Vrac environnement est un organisme dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises en favorisant des pratiques de développement durable en environnement urbain.

Préambule

Par son engagement dans la vie de quartier et de l'importance qu'il donne à une bonne gestion des matières résiduelles pour la qualité de vie des citoyens, Vrac environnement se doit d'apporter des opinions, des préoccupations, des suggestions et des commentaires susceptibles d'améliorer et d'éclairer le projet. C'est dans cet objectif que nous formulons dans ce mémoire des propositions au sujet des 3RV, de la participation citoyenne, de la place des ICI et de la gestion *in situ* des résidus organiques.

D'entrée de jeu, Vrac environnement reconnaît les nombreux bienfaits du projet de construction d'infrastructures de traitement des matières organiques. Les objectifs du projet de mise en valeur et de réduction du transport et des matières enfouies sont particulièrement intéressants. En effet, nous considérons que le centre de traitement de matières organiques dans le secteur nord constitue une nette amélioration du site existant. Nous sommes également ravis des mesures prises par la Ville de Montréal concernant la gestion des matières organiques. Toutefois, certains aspects du projet nous semblent contradictoires avec la vision de la Ville par rapport à la gestion des matières résiduelles.

La hiérarchie des 3RV

La priorité aux 3RV (c'est-à-dire la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation), c'est l'un des objectifs principaux de la Ville en matière de gestion des déchets (PDGMR, 2010-2014, p.24). Dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR), la Ville de Montréal se prononce clairement « en faveur de l'adoption [...] des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles, mettant l'accent, dans cet ordre, sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le compostage ou la valorisation » (PDGMR, 2010-2014, p.10). Ainsi, la Ville désire travailler « sans relâche avec les citoyens à la réduction à la source des quantités de matières résiduelles générées » (PDGMR, 2010-2014, p.10).

Un des moyens de rentabilisation des centres de traitement des matières organiques sera la vente des extrants : le compost et le méthane, dont la mise en valeur de ce dernier est d'un potentiel énorme. Le compost produit sera distribué aux citoyens et vendu sur trois différents marchés : l'horticulture ornementale, l'agriculture et la restauration de sites dégradés. Le biogaz sera quant à lui directement injecté dans le réseau de Gaz Métropolitain. Jusqu'à maintenant,

l'option vente des extrants est considérée comme étant majeure – et nécessaire – mais cause problème au niveau du respect de la hiérarchie des 3RV : la quantité de biogaz et de compost dépend de la participation des citoyens à la collecte, mais également de leur consommation. Plus les quantités de matières organiques collectées seront élevées, plus il y aura d'extrants à mettre sur le marché.

Somme toute, selon le PDGMR, « les choix technologiques posés en matière de valorisation et d'élimination ne devront jamais constituer un frein ou un obstacle à la diminution de génération des matières résiduelles, ou à l'augmentation de la proportion des matières traitées selon les 3RV » (PDGMR, 2010-2014, p.24). Pourtant, en suivant cette logique de mise en marché et de revente, il est à la fois difficile de rentabiliser les centres de traitement et de respecter la hiérarchie des 3RV.

Par ailleurs, le présent projet de collecte favorise très peu la participation citoyenne en matière de réduction. Elle propose n'y plus ni moins un troisième contenant, sans pour autant mettre de l'avant la réduction à la source et la consommation responsable. Conséquemment au PDGMR, l'important serait d'encourager les citoyens à réduire leurs matières résiduelles plutôt que de les inciter à tout jeter dans divers contenants destinés à la collecte municipale.

La participation citoyenne

Le succès du bon fonctionnement des centres de traitement des matières organiques repose essentiellement sur la participation des citoyens à la collecte. De quelle façon la Ville va-t-elle s'assurer de la participation active des citoyens à cette nouvelle collecte? Qui sera impliqué dans la sensibilisation citoyenne?

De prime abord, il est certainement possible de nommer les éco-quartiers. Auront-ils du financement supplémentaire afin de parvenir à mener efficacement une campagne de sensibilisation d'une telle ampleur? D'autant plus que le mandat sera de taille; les objectifs de la Ville sont très ambitieux : selon le PDGMR, le taux de valorisation des matières organiques devrait atteindre 60% en 2013, et 80% en 2018 (PDGMR, 2010-2014, p. 23). Ces chiffres nous apparaissent en outre presque irréalistes considérant que le recyclage a atteint quant à lui les 53% pour la Ville de Montréal après 20 ans d'implantation. Aussi, nous remettons en question cet objectif dans l'optique où les collectes ciblent une seule catégorie de logements.

Dans l'optique de favoriser la participation citoyenne, il serait nécessaire d'abolir la deuxième collecte de déchets hebdomadaires qui existe encore dans certains arrondissements, tel que dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. L'abolition de cette deuxième collecte permettrait également d'obtenir de réels gains environnementaux en diminuant le transport des matières résiduelles. Si cela n'est pas envisagé, il faut constater que nous sommes déjà saturés de collectes dans notre arrondissement : Mardi-Vendredi, les ordures; Mercredi, le recyclage et les résidus verts; Jeudi, les gros rebuts. Voilà déjà une semaine bien remplie en termes de camions lourds qui circulent et congestionnent les rues du quartier. En outre, il ne faut pas oublier de prendre en considération, lorsque l'on souhaite mettre en branle une telle action, les conséquences qui en découleront. Par exemple, les gaz à effet de serre, auxquels contribuent les sites d'enfouissement, mais aussi le transport, secteur duquel sont issus près de 40% des gaz à effet de serre produits au Québec (MTQ, 2005), sont à considérer lorsqu'il est question de l'ajout d'une sixième collecte.

Enfin, nous avons appris aux consultations publiques que la collecte cible les citoyens vivant dans des logements de 8 unités et moins. Toutefois, ce sont les résidents vivants dans des logements à plusieurs unités qui en ont le plus besoin, puisqu'ils n'ont pas accès à des terrains où pratiquer le compostage domestique. C'est d'abord à eux que doit s'adresser la collecte. Par ailleurs, la Ville se priverait d'importantes quantités de matières organiques à collecter en excluant les 9 logements et plus.

La place des ICI (institutions, commerces et industries)

Présumant que la participation citoyenne ne sera pas optimale dès les premiers mois de la mise en place de la collecte résidentielle, la Ville considère inclure les ICI afin de pallier aux faibles quantités qui seront recueillies. Cette alternative semble résoudre un problème, mais risque d'en créer un autre. Les ICI paieraient pour participer à la collecte, ce qui aiderait indubitablement à la rentabilisation des installations. Toutefois, advenant l'augmentation des quantités de matières organiques collectées chez les citoyens, la Ville devra se confronter à un choix : garder l'apport de financement du côté des ICI ou desservir adéquatement les citoyens. À cette réflexion, il serait important que la Ville s'engage à ce que, malgré l'aide financière importante des ICI, les centres de traitement des matières organiques soient d'abord et avant tout un service municipal rendu aux citoyens.

Considérant que la Ville favoriserait les citoyens et qu'à ce moment, elle aurait suffisamment de matières provenant de ces derniers, les ICI seront vraisemblablement remerciés de leur participation financière et forcés de se trouver un nouveau moyen de gestion de leurs matières organiques. Il est dommage de constater que l'aide des ICI serait présentée simplement comme utilitaire, et non pas dans une optique de durabilité de la gestion de leurs matières résiduelles. A cet effet, la Ville devrait plutôt réviser la participation des ICI dans une perspective de pérennité, quitte à considérer à la baisse leur participation initiale.

Et la gestion *in situ*?

Comme solution à la gestion des résidus organiques, la Ville suggère la collecte. Or, la gestion *in situ* des matières organiques, lorsque possible, est un mode de gestion nettement plus écologique! La prise en charge de la collecte et la gestion des matières organiques par la Ville est nécessaire; toutefois, cette prise en charge laisse très peu de place à l'appui des citoyens qui désirent gérer sur place leurs matières organiques, que ce soit les résidus de cuisine ou de jardin. Il est donc nécessaire de ne pas mettre de côté le compostage domestique et l'herbicyclage. En tant qu'éco-quartier, notre discours sera difficile à changer; nous ne croyons pas qu'il faut davantage favoriser la collecte au traitement à la maison. Notre questionnement est principalement au niveau de l'avenir des sites de compostage communautaire, des projets éducatifs qui y sont rattachés et de leur promotion. Malgré le fait que le PDGMR affirme que la Ville continuera à « favoriser dans la mesure du possible toutes les formes de compostage domestique et l'herbicyclage, notamment par le biais d'un programme de sensibilisation aux bienfaits des différents types de compostage », il ne met pas en lumière les manières qui seront favorisées pour encourager le traitement *in situ* (PDGMR, 2010-2014, p. 53). La sensibilisation a ses mérites, certes, mais sans être soutenue par des moyens concrets, tel qu'un support financier ou encore la mise en place d'infrastructures de quartier, la sensibilisation demeure un instrument nettement insuffisant. Ainsi, considérant que la Ville a recours à des technologies relativement coûteuses, il serait souhaitable qu'elle mise également sur les actions citoyennes, ou encore, la gestion *in situ* des matières organiques.

Le site du CESM

Enfin, quelques préoccupations à l'échelle locale du projet sont à soulever :

- Comment la Ville pourra-t-elle rassurer les citoyens riverains et les utilisateurs du parc face aux nuisances liées au projet (odeurs, bruit, transport) ?
- Les ajustements requis aux dispositions réglementaires (d' « espaces et lieux publics » à « secteur d'emplois ») risquent-ils de créer un précédent majeur quant à la vocation des espaces verts et des parcs de la Ville?
- Est-ce que le site et ses futures constructions prennent en considération d'éventuels projets d'agrandissement?

Nos attentes

-Que le financement des éco-quartiers soit augmenté afin qu'ils puissent mener adéquatement une campagne de sensibilisation citoyenne sur le nouveau système de gestion des matières organiques et réaliser des projets structurants dans les quartiers pour les citoyens non considérés (9 logements et +, institutions, etc.).

-Que la collecte soit également destinée aux logements de 9 unités et plus.

-Que la deuxième collecte hebdomadaire de déchets domestiques soit abolie.

-Que Montréal mette en place un programme d'acquisition de composteurs domestiques.

-Que Montréal aide les citoyens à réduire la quantité de résidus verts par la diffusion des méthodes de gestion écologique de ces résidus.

-Que Montréal réfléchisse aux impacts diffus du projet sur les thématiques discutées plus haut : la hiérarchie des 3RV, la participation citoyenne, la place des ICI, la gestion *in situ* et le site du CESM.

Geneviève Albert
Chargée de projet Éco-quartier
Simon Racine
Directeur Général



www.vracenvironnement.org
ecoquartierparcex@vracenvironnement.org

514-270-4049
7001 Hutchison,
Montréal, Qc, H3N 1Y9